

Destinataires

MONSIEUR - SYNDICAT DES EAUX DU SERTAD (qualite@sertad.fr)
 MONSIEUR - SERTAD (production@sertad.fr)
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE D'AIGONDIGNE (mairie@aigondigne.fr)
 - AGENCE REGIONALE DE SANTE (ars-dd79-eaux@ars.sante.fr)

Délégation Départementale
des Deux-Sèvres

Pôle Santé Publique et Environnementale
Service Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SERTAD

Prélèvement	00085918	Commune	AIGONDIGNE
Unité de gestion	0097 SERTAD	Prélevé le :	lundi 13 juillet 2026 à 09h22
Installation	UDI 000212 SERTAD DISTRIBUTION	par :	MÉLODIE MEON
Point de surveillance	0000000259 STE BLANDINE - CENTRE BOURG	Type visite :	AA
Localisation Exacte	Cimetiere robinet laiton	Type d'eau :	

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	28,2 °C		25	Valeur hors références
pH	8,1 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	0,05 mg(Cl2)/L			
Chlore total	0,10 mg(Cl2)/L			

Type de l'analyse : AESU

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17)

1701

Code SISE de l'analyse : 00085919

Référence laboratoire : 26071005606901

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL		0	
Bact. et spores sulfito-rédu.	<1 UFC/(100mL		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJE			
Coloration	<5 mg(Pt)/L		15	
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJE			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJE			
Turbidité néphélométrique	<0,2 NFU		2	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
Titre alcalimétrique	<0,2 °f			
Titre alcalimétrique complet	11,3 °f			
Titre hydrotimétrique	13,4 °f			
MINERALISATION				
Chlorures	27 mg/L		250	
Conductivité à 25°C	311 µS/cm		de 200 à 1100	
Sulfates	7,0 mg/L		250	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH4)	<0,01 mg/L		0,1	
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,14 mg/L	1		
Nitrates (en NO3)	7,0 mg/L	50		
Nitrites (en NO2)	<0,01 mg/L	0,5		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES				
Carbone organique total	1,3 mg(C)/L		2	

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00085918)

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité. La température dépasse la référence de qualité.

Signé à Niort le 12 août 2026

Pour le Directeur Général, la Directrice Déléguée,
Direction Santé Environnement et Politique Une Seule
Santé



Destinataires

MONSIEUR - SYNDICAT DES EAUX DU SERTAD (qualite@sertad.fr)
 MONSIEUR - SERTAD (production@sertad.fr)
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE D'AIGONDIGNE (mairie@aigondigne.fr)
 - AGENCE REGIONALE DE SANTE (ars-dd79-eaux@ars.sante.fr)

Délégation Départementale
des Deux-Sèvres

Pôle Santé Publique et Environnementale
Service Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle
sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SERTAD

Prélèvement	00085938	Commune	AIGONDIGNE
Unité de gestion	0097 SERTAD	Prélevé le :	lundi 13 juillet 2026 à 09h10
Installation	UDI 000212 SERTAD DISTRIBUTION	par :	MÉLODIE MEON
Point de surveillance	0000000259 STE BLANDINE - CENTRE BOURG	Type visite :	AU
Localisation Exacte	Cimetière robinet laiton extérieur	Type d'eau :	

Type de l'analyse : W1JET

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17)

1701

Code SISE de l'analyse : 00085939

Référence laboratoire : 26071005607001

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX				
Cuivre	0,0051 mg(Cu)	2	1	
Nickel	<0,5 µg/L	20		
Plomb	0,6 µg/L	10		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00085938)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Niort le 13 août 2026

Pour le Directeur Général, la Directrice Déléguée,
 Direction Santé Environnement et Politique Une Seule
 Santé

